

E 2001(E)1970/217/344
[DoDiS-13242]

*Le Chef du Département politique, M. Petitpierre,
au Chef du Département des Finances et des Douanes, H. Streuli,
et au Chef du Département de l'Economie publique, Th. Holenstein*

Copie
L

Berne, 18 janvier 1956

Depuis plusieurs années, deux problèmes me préoccupent. L'un est celui du développement de nos relations économiques avec les pays d'outre-mer, l'autre celui de notre rayonnement culturel. La manière dont ces deux problèmes évolueront est importante pour l'avenir de notre pays.

Il n'y a pas de doute qu'actuellement nous avons un certain retard et qu'en partie pour des raisons financières, en partie parce que nous ne disposons pas du personnel nécessaire, nous ne nous sommes pas adaptés jusqu'à présent aux méthodes qui permettent à un pays de s'affirmer et de ne pas courir le risque de perdre du terrain.

Il n'y a plus beaucoup de pionniers parmi les Suisses d'aujourd'hui. La conjoncture actuelle n'encourage guère l'esprit d'aventure. Par ailleurs, notre industrie, étant occupée en plein, ne se trouve pas dans la nécessité de chercher activement de nouveaux débouchés. Il est caractéristique qu'elle ait jugé sans intérêt de participer à la foire-exposition qui a eu lieu l'automne dernier en Ethiopie¹, alors que la plupart des autres pays européens y étaient représentés.

1. Cf. le rapport de A. Boissier à M. Petitpierre du 10 novembre 1955, E 2300(-)/9001/3 (DoDiS-12595).



Sur le plan culturel et moral, nous aurions certaines possibilités de faire connaître notre pays et ses institutions. Je pense en particulier aux pays sous-développés, qui n'ont acquis leur indépendance qu'à la suite de la dernière guerre et ont le désir de développer chez eux des régimes démocratiques. L'exemple de l'Inde est typique. Notre Ministre est constamment sollicité, soit de donner des livres sur la Suisse, soit d'assister à des manifestations culturelles, soit de donner lui-même des conférences sur notre pays. Souvent il doit renoncer, parce qu'il n'a pas à sa disposition ce dont il aurait besoin, ou il doit accomplir certaines tâches dont les frais grèvent son budget personnel.

Je crois qu'il nous faut avoir le courage de nous rendre compte que nos méthodes actuelles, que ce soit celles des autorités ou celles de nos industriels, sont conservatrices et dépassées.

Je serais heureux que ce problème soit discuté au sein de la délégation économique et financière du Conseil fédéral, sur la base de propositions qui pourraient être faites par la Division du commerce pour les questions plus spécialement économiques et par le Département politique pour les questions générales, culturelles et administratives. Si nous arrivons à certaines conclusions, je suis d'avis que nous devons aller plus loin et demander à l'économie privée d'étudier aussi ce problème d'une manière un peu plus systématique que cela paraît avoir été le cas jusqu'à présent. M. le Dr. Homberger pourra d'ailleurs nous renseigner à cet égard. Si, en principe, vous êtes d'accord que nous nous entretenions de ces questions, nous pourrions fixer une séance de la délégation économique et financière dans la première quinzaine du mois de février².

2. *C'est dans sa séance du 29 mai 1956 que la délégation économique et financière discute de ces questions, cf. E 2001(E)1970/217/344 (DoDiS-11676).*